



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE
PROPRETÉ URBAINE - LOT N° 1 NETTOYAGE
DE LA VOIRIE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
SEPUR SASU**

**DÉCISION N° DM-21-020
EN DATE DU 07 JANVIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 28 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 16/12/2020 et l'attribution du marché de prestations de propreté urbaine - lot n°1 Nettoyage de la voirie -, à la société SEPUR SASU, offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché de prestations de propreté urbaine relatif au lot n°1 Nettoyage de la voirie, avec la société SEPUR SASU, représentée par Monsieur IVANOV Youri, Président, ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL-GRIGNON.

Le marché est passé pour une période ferme de 4 ans à compter de la date de notification du marché.

Le montant maximum estimé du marché s'élève à 8 095 098,64 € HT (8 904 608,52 € TTC) et se décompose comme suit :

- Prestations forfaitaires : 7 495 098,64 € HT (8 244 608,50 € TTC) ;

- Prestations hors forfait dans la limite de 600 000,00 € HT (660 000,00 € TTC) au maximum.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210107-lmc1H8029H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/01/2021
Date de Publication : 07/01/2021